**Consigne en cas d’absence non remplacée**

Madame, Monsieur,

Dans le protocole sanitaire du 1er février 2021, le ministère de l’Education Nationale a requis la limitation du brassage entre les élèves de groupes différents. Cette règle vise à réduire la propagation du virus au sein de l’école en limitant les contacts entre les classes pour protéger les élèves.

Pour appliquer cette consigne, nous avons été obligé·es de modifier certaines habitudes (organisation des récréations, horaires des entrées et sorties, utilisation des salles, …). Cette vigilance est encore plus grande depuis la circulation des variants sud-africain et brésilien.

Le protocole sanitaire précise également les dispositions si l’école n’est pas en mesure de respecter les règles.

Or aujourd’hui, en raison de la situation sanitaire, l’Education nationale n’est plus en capacité d’assurer le remplacement immédiat de tous les enseignants et enseignantes qu’ils soient malades ou placés à l’isolement. Les collectivités territoriales rencontrent les mêmes difficultés avec les agents des écoles, des cantines ou de l’accueil périscolaire.

Cette situation a un effet direct au quotidien puisqu’elle conduit à ne plus pouvoir appliquer le protocole sanitaire et ne plus être en capacité de limiter le brassage entre les groupes d’élèves.

Nous avons déjà dû répartir les élèves dans les autres classe mais afin de ne pas remettre en cause les efforts entrepris jusqu’à présent et pour ne pas faire courir des risques supplémentaires aux enfants comme aux adultes, le conseil des maîtres a décidé qu’en cas d’absence non remplacée d’un·e enseignant·e, nous vous demanderons degarder votre enfant dans l’attente de la mise à disposition d’un.e remplaçant.e.

Nous vous invitons également à contacter l’Inspection de l'Éducation nationale de la circonscription ou l’inspection académique pour exiger des moyens supplémentaires pour assurer le remplacement des enseignants absents, garantir le maintien des écoles ouvertes en toute sécurité sanitaire et assurer la continuité des apprentissages de vos enfants.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.